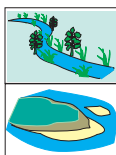


Cette fiche simplifiée accompagne le dossier technique de présentation des sites. Elle a été rédigée à partir du contenu de celui-ci de manière à faciliter l'accès à des lecteurs non spécialistes.

Patrimoine naturel d'intérêt communautaire



L'Allier et son lit mineur

La rivière constitue un habitat d'espèces d'intérêt communautaire (poissons migrateurs : Lamproie, Alose, Saumon). Les grèves sableuses, remaniées par la rivière, sont des milieux temporaires colonisés par une végétation adaptée à la sécheresse des sables et à la submersion (souchets, Epervière de la Loire). Nidification d'oiseaux liés à ces milieux particuliers dont l'Oedicnème criard, la Sterne pierregarin ou le petit Gravelot. Milieux très rares à l'échelle nationale car liés à une dynamique fluviale active et structurante que seuls la Loire, l'Allier et le Doubs ont conservé en Bourgogne. Les milieux aquatiques de la Loire et de l'Allier sont variés (courants lent ou rapide, hauts-fonds, bras latéraux) et colonisés par une flore et une faune variées dont le Castor d'Europe.



Milieux aquatiques du lit majeur

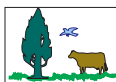
Bras morts et mares soumis aux inondations et alimentés par la nappe alluviale, colonisés par des herbiers aquatiques à Fluteau nageant, Fougère à quatre feuilles et à Butome en ombelle. Milieux très largement utilisés par la faune, dont les poissons et les batraciens pour le frai (Brochet, Rainette verte).

Ces milieux en voie de raréfaction sont très sensibles à la pollution chimique ou organique.



Pelouses sur sable

Ce sont des pelouses qui occupent une surface importante, sur dépôts sableux en retrait du lit actif. Milieux originaux pour la région avec gazon de plantes très spécifiques (Corynéphore, Spargoutte printanière...). Equivalent rencontré sur les dunes littorales, très très rarement ailleurs sur le plan national.



Prairies inondables

Formations herbacées développées sur sols sableux bien drainés, exploitées par la fauche et le pâturage. La microtopographie (dépression, anciens chenaux) engendre des variations de l'humidité des sols et corrélativement du type de prairies (sèches, humides). Les dépressions sont colonisées par une végétation aquatique ou marécageuse adaptée aux alluvions limoneuses. Elles abritent la Gratiolle officinale, espèce rare à l'échelle nationale et régionale.

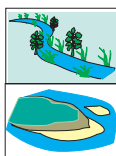


Forêts inondables

Habitats forestiers et lisières à hautes herbes associées adaptées à des conditions différentes d'inondabilité et d'influence de la nappe alluviale : Saulaie blanche, Aulnaie-frênaie, Chênaie-frênaie. Les boisements sont ici des éléments omniprésents riches d'une flore et d'une faune variées, dont le Castor qui exploite la forêt riveraine. Ces milieux sont en voie de raréfaction sur

l'ensemble du cours, les peuplements naturels étant remplacés par le Peuplier.

Conditions de maintien des habitats naturels



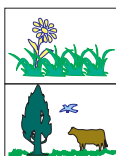
Le maintien de la dynamique fluviale de la Loire et de l'Allier (érosion des berges, dépôts sableux, inondations) est indispensable pour la conservation des différents habitats que le fleuve rivière façonne lors des crues. Les régimes très contrastés et la topographie des fonds offrent une diversité de micro-habitats propices au frai des poissons. A la limite des eaux vives, les berges abruptes sont utilisées par l'Hirondelle de rivage qui y creuse son nid. Les sternes nichent sur les grèves sableuses ; pendant cette période, elles ont besoin de quiétude.



Les milieux aquatiques du lit majeur et la végétation qui s'y développe sont dépendants de la nappe de la rivière et très sensibles à la qualité de l'eau. Toute altération de celle-ci (engrais, déjections animales) condamne les espèces adaptées qui les colonisent.



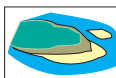
La forêt de bois tendre (Saulaie blanche, Aulnaie-frênaie) est régulièrement entretenue par le Castor. En sa présence, les arbres sont jeunes et particulièrement bien adaptés aux caprices du fleuve : ils fixent les dépôts sableux sans pour autant gêner les crues structurantes.



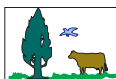
La flore de ces habitats se compose d'espèces particulièrement bien adaptées aux sols sablo-limoneux et aux inondations périodiques qui les fertilisent naturellement. Elles doivent être conduites en fauche ou en pâturage de façon extensive, les engrais chimiques modifiant leur flore. La déprise agricole conduit à un enrichissement des pelouses portant préjudice à la végétation herbacée. Ces milieux sont utilisés par une faune variée dont la Cigogne blanche nicheuse en amont du Bec d'allier.

Facteurs d'évolution

Influence des activités humaines



Très prisés pour les activités de loisirs, les grèves, milieux sur sable et annexes du fleuve sont soumis à différentes dégradations (circulation pédestre et motorisée) qui constituent une menace pour la reproduction des oiseaux nicheurs. La stabilité des berges par enrochement modifie la dynamique du fleuve et élimine les micro-habitats aquatiques utilisés par les



L'activité traditionnelle d'élevage (fauche et pâture) peu intensive a permis l'entretien du patrimoine naturel des prairies. Globalement, on constate une tendance nette à l'évolution vers des pratiques plus intensives (augmentation de la charge en bétail, amendements, herbicides, modification durable du niveau d'humidité des sols, mise en culture). Ces pratiques conduisent actuellement à une régression importante et rapide des habitats naturels. De façon plus localisée, on note un abandon des pratiques préjudiciable au maintien des pelouses (enfrichement).

La conversion vers la maïsiculture ou la populiculture entraîne la disparition irréversible des plantes les plus sensibles et rares et une

Evolution naturelle



Les pelouses et prairies sur sable sont des milieux instables qui, en l'absence d'exploitation par l'agriculture, évoluent vers le fourré (verdiaux) et le boisement. Plusieurs d'entre elles sont enfrichées à plus de 50% et nécessitent des interventions urgentes.



De même, une évolution vers un boisement marécageux dense à Saule et Aulne est constatée sur les boires.



Le document d'objectifs de gestion

Pour l'application de la directive Habitats-Faune-Flore, la France a mis en avant le choix concerté des moyens de gestion au niveau de chaque site et s'est engagée à produire pour chaque site un document d'objectifs. Réalisé avec un comité de pilotage qui rassemble les acteurs locaux, ce document dresse un état des lieux des habitats et des espèces, définit les mesures de gestion nécessaires et estime leur coût.

Un opérateur technique réalise le travail d'élaboration de ce document d'objectifs. Il est désigné par le préfet de département et travaille sous son contrôle.

Une fois validé, le document d'objectifs est approuvé par le préfet.

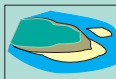
Sur le site :

- l'opérateur est non désigné,
- l'élaboration du document d'objectifs n'a pas été lancée.

Orientations de gestion

Les orientations de gestion proposées concernent les habitats naturels énoncés dans le premier cadre de la fiche. Elles ne s'adressent pas aux voies de communication et autres secteurs bâtis.

Principaux objectifs pour la conservation des habitats



Le premier objectif porte sur la préservation du lit mineur et de la dynamique fluviale avec organisation de la fréquentation et des loisirs, restauration des zones dégradées, gestion adaptée de la forêt alluviale et des rives.



L'objectif majeur à atteindre de manière urgente est la stabilisation de la surface en herbe et la qualité naturelle du lit majeur avec en complément la reconversion des cultures en prairies dans les zones à plus fort potentiel écologique et la lutte contre l'abandon des pratiques agricoles sur les pelouses, pour éviter leur valorisation par le boisement.

Exemples de mesures pouvant être employées

Mesures conventionnelles et incitatives

Un premier programme de mesures agri-environnementales est mis en place. Il propose l'adoption volontaire de pratiques agricoles plus respectueuses de la sensibilité des milieux. La pérennisation de cette action sous forme de contrats de soutien à des pratiques peu intensives doit permettre d'atteindre une partie de l'objectif.

Mise en cohérence des procédures administratives

Eviter la réalisation d'infrastructures, le développement de bâtiments et de zones d'activités nécessitant le remblaiement de la zone inondable. Limiter au maximum l'expansion des exploitations de granulats existantes. Veiller à la mise en cohérence des documents d'urbanisme ou la gestion du domaine public fluvial avec les objectifs de préservation. Freiner ou stopper les aides financières aux investissements en matière de dra et d'installation de nouvelles activités.

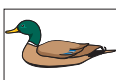
Mesures réglementaires de protection

--

Actions de restauration d'habitats

Dans le cadre du Plan Loire grandeur nature, des actions d'entretien du lit mineur ou de restauration de pelouses sableuses abandonnées, sont mises en oeuvre et tiennent compte de la sensibilité des milieux naturels.

Sensibilisation du public - Cohérence des usages locaux



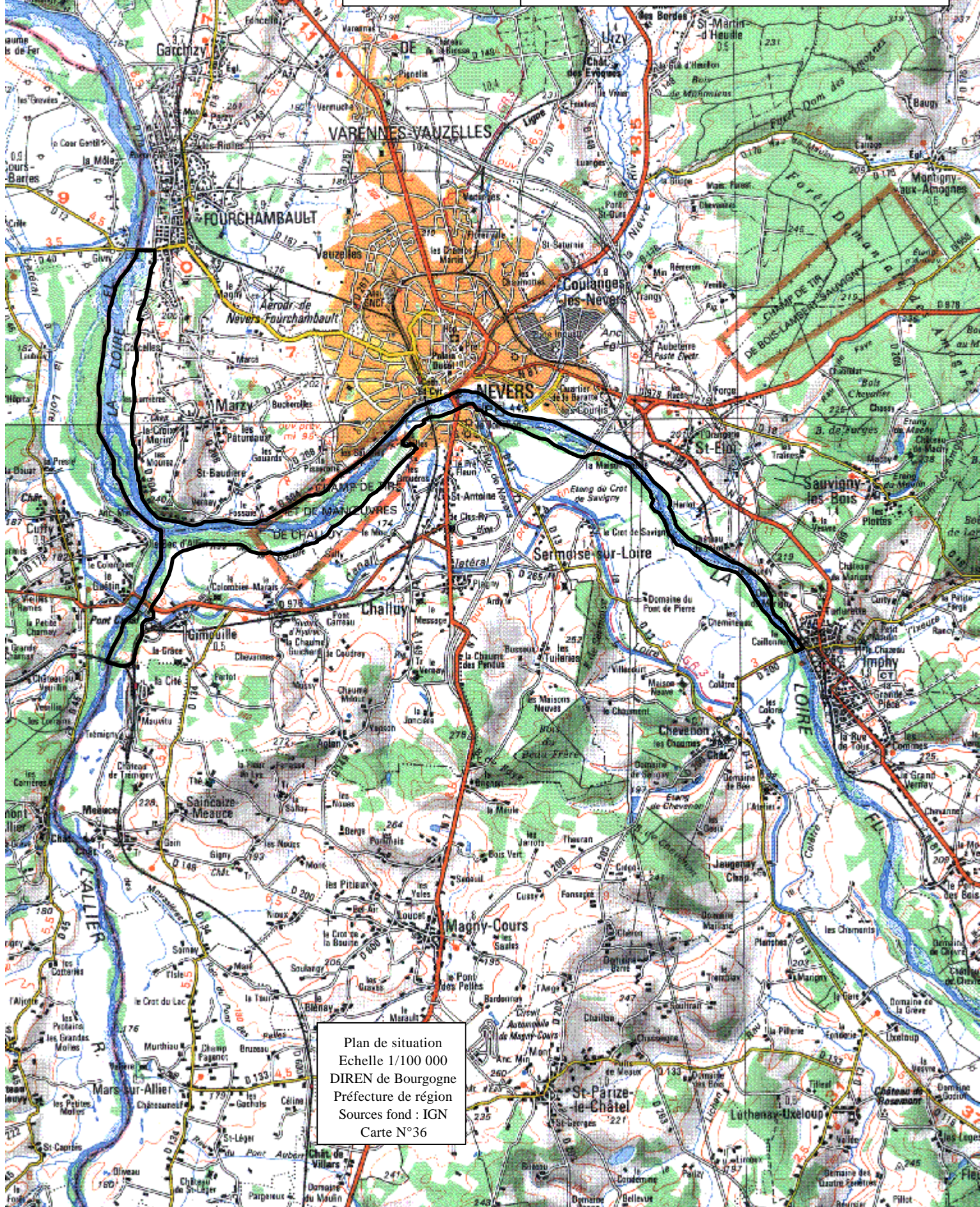
Sensibilisation du public et plan d'organisation éventuel des activités de loisirs pour gérer la fréquentation des grèves et des îles durant la période de reproduction des oiseaux.

Les activités de chasse et de pêche ne posent pas de problème pour le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Sur le Domaine Public Fluvial, des dispositions concertées sont en place pour la chasse au gibier d'eau qui se déroule en dehors des périodes de nidification. Aucune restriction de ces activités n'est envisagée.

RESEAU NATURA 2000
PROJET DE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE
Région Bourgogne - Département de la Nièvre

n°U.E : FR2600968
n° rég.: 13

BEC D'ALLIER
PROPOSITION DE SITE



Plan de situation
Echelle 1/100 000
DIREN de Bourgogne
Préfecture de région
Sources fond : IGN
Carte N°36